



Maud SACCUCCI

Expert-comptable
Commissaire aux Comptes
Réviseur coopératif

Inscrite à l'Ordre des Experts-comptables Auvergne Rhône-Alpes et à la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Lyon

Réviseur coopératif agréée par arrêté du ministère de l'économie et des finances du 22 décembre 2016

**MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA CÔTIÈRE A MONTLUEL**

Cours de la Portelle 01120 MONTLUEL

Association Loi 1901 N°2788 – Préfecture de l'Ain

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

52, Rue de Bellissen
69005 LYON

04 78 66 20 17
06 63 46 20 93
ms@msrc.fr

RCS de Lyon 517 465 548
Siret 517 465 548 00041
Code NAF 6920Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

Aux adhérents de l'association MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CÔTIÈRE A MONTLUEL,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CÔTIÈRE A MONTLUEL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport Moral et Financier et des autres documents adressés aux Adhérents

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports du CA et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Conformément aux dispositions du décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 et de l'arrêté du 2 juin 2009 et en application de l'article L. 612-4 du Code de commerce, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes, doivent être déposés, par voie électronique, à compter de l'approbation des comptes par l'organe délibérant statutaire, à la Direction des Journaux officiels. L'association n'a pas été en mesure de justifier de l'accomplissement de cette formalité.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 4 janvier 2024



Maud SACCUCCI
Commissaire aux Comptes

**ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE
LA CULTURE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE LA COTIERE A MONTLUEL**

Chemin de la Portelle

01120 MONTLUEL

**COMPTES ANNUELS
AU 31/08/2023**

I BILAN ACTIF

II BILAN PASSIF

III COMPTE DE RESULTAT

IV ANNEXES

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/08/2023 en euros	Net au 31/08/2022 en euros
* ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	9 527	6 251	3 276	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Instal. tech. mat. & out. indust.				
Autres immobilisations corporelles	80 482	72 589	7 893	6 810
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
Total	90 009	78 840	11 169	6 810
* ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	63 850		63 850	
Personnel				
Etat subventions à recevoir				
Etat impôts / les bénéfices				
Etat taxes sur le chiffre d'affaire				
Autres créances	93 354		93 354	35 301
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	129 052		129 052	209 589
Total	286 257		286 257	244 890
* COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	15 939		15 939	13 180
TOTAL ACTIF	392 205	78 840	313 365	264 880

BILAN PASSIF

	Net au 31/08/2023 en euros	Net au 31/08/2022 en euros
* FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	142 167	176 487
Fonds propres avec droit de reprise		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-30 367	-34 320
Total	111 800	142 167
* PROV. POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	43 531	43 265
Total	43 531	43 265
* EMPRUNTS		
Emprunts Bancaires		
Concours bancaires courants		
Total		
* FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
Total		
* DETTES		
Emprunts & dettes auprès des établ. fin		
Av. & ac. reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	3 637	3 600
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, taxes / Chiffre d'affaires		
Autres dettes fiscales & sociales	19 001	18 155
Autres dettes	1 075	1 055
Total	23 713	22 810
* COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	134 321	56 638
TOTAL PASSIF	313 365	264 880

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/09/2022 au 31/08/2023 en euros	du 01/08/2021 au 31/08/2022 en euros	Variation en valeur annuelle en euros
* PRODUITS			
Ventes de marchandises			
Prestations de services	273 983	217 783	56 200
Subventions d'exploitation	238 178	231 397	6 781
Autres produits et reprises sur amort. et provisions	4 653	39 054	-34 402
Total	516 813	488 234	28 579
* CONSOMMATIONS M/SES & MAT			
Achats de marchandises			
Variations de stocks de march.			
A. stock. d'appr. autres approvis.			
Variation des stocks d'approvis.			
Achats de sous-traitance			
Autres achats et charges externes	207 974	157 228	50 746
Total	207 974	157 228	50 746
MARGE SUR M/SES & MAT	308 839	331 006	-22 167
* CHARGES			
Impôts, taxes et versements assimilés	972		972
Salaires et traitements	250 653	275 875	-25 222
Charges sociales	76 687	88 433	-11 746
Amortissements et provisions	3 839	2 527	1 312
Autres charges	1 051	324	727
Total	333 202	367 159	-33 957
RESULTAT D'EXPLOITATION	-24 363	-36 153	11 790
Produits financiers	1 001		1 001
Charges financières			
Résultat financier	1 001		1 001
RESULTAT COURANT	-23 362	-36 153	12 791
Produits exceptionnels	388	8	380
Charges exceptionnelles	7 393	1 775	5 618
Résultat exceptionnel	-7 005	-1 767	-5 238
RESULTAT INTERMEDIAIRE	-30 367	-37 920	7 553
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs		3 600	-3 600
Engagements à réaliser sur ressources affectées			
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPÔT	-30 367	-34 320	3 953
Impôt sur les sociétés			
RESULTAT DE L'EXERCICE	-30 367	-34 320	3 953

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

	du 01/09/2022 au 31/08/2023 en euros	du 01/08/2021 au 31/08/2022 en euros	Variation en valeur annuelle
Bénévolat	99 213	53 890	45 323
Prestations en nature			
Dons en nature	107 703	144 211	-36 508
Produits	206 916	198 101	8 815
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services	107 703	144 211	-36 508
Personnel bénévole	99 213	53 890	45 323
Charges	206 916	198 101	8 815

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

- I Règles et méthodes comptables
- II Engagements financiers et autres informations
- III Notes sur le Bilan Actif
- IV Notes sur le Bilan Passif
- V Détails produits et charges

Description de l'objet social de l'entité

La MJC a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des liens sociaux. La MJC constitue un élément essentiel de l'équipement social et culturel de la 3CM de Montluel et noue des liens privilégiés avec la 3CM et les communes du Canton. La MJC passe convention – partenariat avec la 3CM. Cette convention peut, si les deux parties en conviennent, associer la Fédération Régionale "LES MJC en Rhône-Alpes" à la réalisation des objectifs et devenir ainsi tripartite.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

3 pôles : Activités / Culture / Jeunesse

Communauté de Communes du Canton de Montluel + Département Ain

Faits importants significatives intervenus au cours de l'exercice

Augmentation du nombre d'adhérent

Engagement Financiers en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. La provision s'établit au 31 août 2023 à **43 531 Euros**.

Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de l'association, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques.

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires : 1% Constant pour les catégories : Employés et Cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 2 % (inflation comprise).

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à : 62 ans pour les catégories : Employés et Cadres

Le taux de rotation retenu est : 5 % constant pour les catégories : Employés et Cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

38.67 % pour la catégorie : Employés

46.78 % pour la catégorie : Cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Paramètres techniques :

L'année des calculs retenue est 2023.

La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2010-2012

La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature communiquées sont sur une base de 8 mois du 1^{er} janvier au 31 août 2023. Cette base à été ran

	Communiquée	Sur 12 mois
Eau & assainissement	Facture non reçue à ce jour	
Electricité et gaz	14 307,00	21460,5
Télésurveillance		
Entretien des locaux	644,00	966
Vérification des extincteurs	158,00	237
Vérification système électrique	1 073,00	1609,5
Cotisation Assurance	367,00	550,5
Abt Orange télésurveillance	73,00	109,5
Intérêts des emprunts	266,00	399
Changement caméra surveillance		
Loyer des salles	54 932,00	82398
Total	71 820,00	107 730,00

Bénévolat

La valorisation du bénévolat de 99 213 Euros correspond à 3 513 heures (toutes commissions confondues) réparties en 3 niveaux :

Fonction d'expertise : 3 smic horaire : 41,19 Euros ;

Fonction d'encadrement : 2 smic horaire : 27,46 Euros ;

Fonction d'exécution : 1 smic horaire : 13,73 Euros ;

Concours public et subventions avec détail

Subvention Communauté de Communes 3CM : 99.000,00 €

Subvention Commune de Montluel : 78.568,00 €

Subvention Commune de Dagneux : 2.000,00 €

Subvention Commune de La Boisse : 1.000,00 €

Subvention Commune de Sainte-Croix : 400,00 €

Subvention Région Rhône-Alpes : 4.000,00 € (Pour le thème du Climat)

Subvention C.A.F. : 30.314,95 € (Accueil Adolescent ALSH, Loisirs Equitable)

Subvention C.A.F. exceptionnelle : 10.000,00 € (Accueil Loisirs SH fragilisé)

Subvention M.S.A. : 2.183,03 € (Accueil famille, Action vieillesse)

Subvention FONJEP : 7.107,00 € (Aide Salaire directeur)

238.177,98 €

L'effectif

13 personnes, soit en ETP (Equivalence Temps Plein) : 8,09

III - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement Non applicable

Fonds commercial Non applicable

Actif immobilisé Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. incorporelles	6 045	3 482		9 527
Immo. corporelles	76 032	4 450		80 482
Immo. financières				0
TOTAL	82 078	7 931	0	90 009

Amort. & prov.	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. incorporelles	6 045	206		6 251
Immo. corporelles	69 222	3 367		72 589
Titres équivalence				0
Autres immo. financ.				0
TOTAL	75 268	3 573	0	78 840

Créances représentées par des effets de commerce Non applicable

Etat des créances	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Actif immobilisé	90 009		90 009
Actif circulant & charges const. d'avance	302 196	302 196	
TOTAL	392 205	302 196	90 009

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	
Autres créances	92 926
Disponibilités	

Charges constatées d'avance 15 939
Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association

Charges à répartir Non applicable

IV - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Prov. réglementées				
Prov. pour risques & charges	43 265	266		43 531
Prov. pour dépréciation				
TOTAL	43 265	266		43 531

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	A + de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	3 637	3 637		
Dettes fiscales & sociales	19 001	19 001		
Dettes / immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	134 321	134 321		
TOTAL	156 959	156 959		

<u>Dettes représentées par des effets de commerce</u>	
<u>Mobilisations de créances Dailly</u>	
<u>Charges à payer incluses dans les postes du bilan</u>	
- Emprunt obligataires convertibles	
- Autres emprunts obligataires	
- Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	
- Emprunts & dettes financières diverses	
- Fournisseurs	3 637
- Dettes fiscales & sociales	15 543
- Autres dettes	
<u>Produits constatés d'avance</u>	134 321

Cette rubrique contient le montant des engagements de subventions attribuées à l'association et qui n'ont pas encore été engagées dans les opérations concernées.

V - DETAIL PRODUITS ET CHARGES

<u>Produits à recevoir</u>	Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :
Autres créances	92 926
<u>Total</u>	<u>92 926</u>
<u>Charges constatés d'avance</u>	
Charges constatés d'avance	15 939
<u>Total</u>	<u>15 939</u>
<u>Charges à payer</u>	Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs, factures non parvenues	3 637
- Dettes fiscales & sociales	
Congés payés	12 143
Organismes sociaux, charges à payer	3 400
Etat, autres charges à payer	
- Autres dettes	
Charges à payer	
<u>Total</u>	<u>19 180</u>
<u>Produits constatés d'avance</u>	
Produits d'avances	134 321
<u>Total</u>	<u>134 321</u>